

NORMES DE MISE EN ŒUVRE & DE MAINTENANCE

SOROFLEX PLUS

Afin que le **SOROFLEX PLUS** réponde aux les fonctionnalités pour lesquelles il a été conçu, il est indispensable de suivre les normes de mise en œuvre et de maintenance détaillées ci-dessous :

La garantie fabricant ne pourra être reconnue en cas de leur non-respect

Les termites se répandent de plus en plus en France Métropolitaine. Elles s'adaptent à leur milieu, il est donc très important d'entretenir une bonne hygiène du terrain et des bâtiments aux alentours de vos installations.

Le **SOROFLEX PLUS** est fabriqué avec un répulsif anti-termites sur toute l'épaisseur de la paroi mais n'a pas la fonction de débarrasser le terrain des termites. Afin de pouvoir bénéficier de la garantie fabricant, demander impérativement au propriétaire du terrain de faire un diagnostic termites avant l'installation du **SOROFLEX PLUS**. Si une présence est avérée, sont obligatoires un traitement du terrain et la preuve que le traitement a été fait, car en cas de litige les compagnies d'assurance demanderont le certificat. Il faudra également un suivi régulier par un professionnel pour éviter leur retour.

Les normes ci-dessous sont spécifiques au tuyau SOROFLEX PLUS et ne se substituent pas aux préconisations de mise en œuvre du tuyau souple disponibles dans notre catalogue et sur nos fiches techniques, mais les complètent.

I – PREPARATION

- S'assurer que le terrain sur lequel la piscine et les tuyaux seront installés, est libre de tout élément en bois :
 - extraire tout résidu enterré (racines, bois, troncs, souches...)
 - si la zone était auparavant occupée par des arbres ou un potager, il est nécessaire de creuser la terre afin d'enlever complètement les racines et toute trace de bois.
- Dans les régions termitées, avant d'installer le tuyau, le terrain doit être diagnostiqué et si nécessaire traité au préalable contre les termites par une entreprise homologuée.
Attention, en cas de litige, les compagnies d'assurance réclameront les certificats de ce traitement.

II – INSTALLATION

- Dans la zone de la piscine, faire une tranchée périmétrale de la même profondeur que la piscine et réaliser un traitement anti-termites. Par mesure de précaution, placer des pièges anti-termites dans les tranchées.
- Mettre en place un tube de type « drain » autour du bassin afin de bien drainer le terrain et d'éviter des stagnations d'eau.
- Installer le tuyau **SOROFLEX PLUS** sur une couche de sable, puis le recouvrir de sable avant de remblayer.

III – MAINTENANCE

- Vider et nettoyer les caniveaux et les zones de lavage régulièrement.
- Entretenir les systèmes de drainage pour que l'eau ne stagne pas sur le terrain.
En cas d'eaux stagnantes, elles devront être traitées avec des pesticides lors de l'installation et régulièrement après.
- Ne pas stocker du bois sur le terrain (ex. bois de chauffage)
- Tout élément en bois en contact avec le sol doit avoir une certification de traitement préalable.
- Prévoir un traitement annuel avec des produits anti-termites par une entreprise spécialisée.

Vous trouverez la carte départementale des infestations & des arrêtés à jour sur le lien ci-dessous :
<https://termite.com.fr/rechercher/>